

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers**

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal le 4 décembre 2023**

<b>Objet</b>
<b>N° 23/09/08</b>
<b>Budget Poya</b>  *  <b>Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent</b>

**Présents** Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

**Représentés** Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

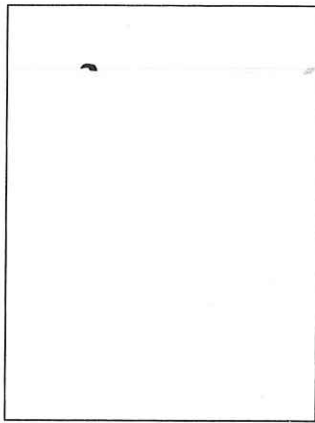
**Absents excusés** Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

**Secrétaire de séance** Madame Maryvonne ALVARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29 ;
- Vu la délibération n°23/03/15 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023;
- Vu la délibération n°23-05-13 du 14 juin 2023 adoptant la décision modificative n°1 ;
- **Considérant** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :



Chapitre budgétaire	Crédits nouveaux votés au budget primitif + décisions modificatives	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	4 000.00€	1 000.00€
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	35 257.56€	8 814.39€
TOTAL	39 257.56€	9 814.39€

Ainsi fait et délibéré,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
**Maryvonne ALVARD**

Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :

Le Maire,  
**Jérémy VALLAS**

**La présente délibération est transmise à :**  
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville  
Madame le Trésorier de Sallanches